

**Déclaration de l'employé(e)
Prestations d'assurance-emploi et
indemnités de maternité ou parentales
selon la convention collective**

Dans le cadre de mon congé (*sélectionner : de maternité ou parental*) :

(Motif du congé) _____ du _____ au _____,

(motif du congé) _____ du _____ au _____,

qui me rend admissible à des indemnités de maternité et/ou à des indemnités parentales selon la convention collective du groupe _____, je, _____, employé(e) du ministère _____, prévois demander les prestations suivantes prévues par la *Loi sur l'assurance-emploi* :

Maternité _____ semaines.

Parental ou adoption _____ semaines **et** _____ semaines à compter du _____.

OU congé parental prolongé avec prestations d'assurance-emploi au taux de 33 % _____ semaines.

Nom du parent qui observe la période d'attente : _____.

OU

Période d'attente annulée : _____

Le nombre maximal de semaines combinées pendant lesquelles peut être versé le supplément portant les prestations à 93 % du salaire est de 52 semaines.

Veuillez remplir la section **a)** ou **b)** si l'autre parent travaille pour un organisme dont l'employeur est le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

_____ **a) L'autre parent** (Nom et ministère : _____), dont la province ou le territoire de résidence est _____, est un employé de _____ et a demandé ou demandera des indemnités de maternité ou parentales conformément à sa convention collective pour le nombre suivant de semaines :

Maternité _____ semaines à 93 % du salaire.

Parental _____ semaines à 93 % du salaire.

OU

_____ **b) L'autre parent** ne demandera aucune des indemnités susmentionnées.

J'aviserai mon employeur de tout changement apporté au versement des prestations d'assurance-emploi que je recevrai ou que l'autre parent recevra.

Je fournirai à mon conseiller en rémunération la preuve des prestations d'assurance-emploi que j'aurai reçues afin de justifier les paiements que mon employeur aura versés.

Signature de l'employé(e)

Numéro de téléphone (domicile/cellulaire)

Date

Adresse électronique à la maison

DIRECTIVES :
VEUILLEZ TRANSMETTRE LA PRÉSENTE DÉCLARATION À VOTRE CONSEILLER EN
RÉMUNÉRATION AU PLUS TARD DEUX SEMAINES AVANT LE DÉBUT DE VOTRE CONGÉ.